

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental  
  
HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-10-2-5

Séance du vendredi 23 octobre 2020

### **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS FRONTIERES**

#### **PARTICIPATION 2020**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

#### **PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.  
Mme KLINKERT donne procuration à M. BIHL.  
M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme ORLANDI donne procuration à Mme LUTENBACHER.  
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme RAPP donne procuration à Mme Betty MULLER.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme du 25 septembre 2020,

- VU le règlement financier départemental,  
VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation départementale, au titre de l'année 2020, pour un montant de 20 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières et autorise le versement en une seule fois dès réception de l'appel de fonds,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F715, chapitre 65, fonction 71, nature 6561 du budget départemental.

LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité